

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 NOVEMBRE 2017 (2)**

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Thomas

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le mercredi 29 novembre 2017 à 20h15 à la mairie située au 1240, Route 158, à Saint-Thomas.

Sont présents M. Marc Corriveau, Maire, les conseillères et les conseillers suivants : M<sup>mes</sup> Marie Ouellette, Agnès Derouin et Geneviève Henry, MM. André Champagne, Maurice Marchand et Jacques Robitaille.

Les membres présents forment le quorum.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 20h15 par M. Marc Corriveau, Maire. La directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité, assiste à la séance et dresse le procès-verbal.

Tous les membres du conseil municipal ont renoncé à l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire et tous les membres du conseil municipal présents ont accepté la tenue de la présente séance extraordinaire.

### **ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

M. Marc Corriveau, Maire, fait lecture de l'avis de convocation.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Accepter l'offre de services de Gilles Malo inc., entrepreneur général – Salle Saint-Joseph
3. Période de questions
4. Levée de la séance

### **RÉSOLUTION No 383-2017**

#### **ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICES DE GILLES MALO INC., ENTREPRENEUR GÉNÉRAL**

Attendu qu'il y a eu une infiltration d'eau majeure dans les toilettes des hommes en date du 29 octobre 2017;

Attendu que ce genre de problème est récurrent;

Attendu qu'il y a eu, déjà, des infiltrations d'eau dans le vestiaire, dans les toilettes des femmes et dans la cuisine;

Attendu que la Municipalité a décidé de demander à M. Éric Goyet, de Gilles Malo inc., entrepreneur général, de faire un état de la situation pour nous soumettre une offre de services afin de corriger les problèmes d'infiltration d'eau à la salle Saint-Joseph;

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 NOVEMBRE 2017 (2)**

Attendu que M. Éric Goyet, de Gilles Malo inc., entrepreneur général, a soumis une offre de service au montant de 19,274.20\$ plus taxes en date du 29 novembre 2017 dans le but de remédier aux problèmes;

Par conséquent, il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accorde le contrat de réfection de la salle Saint-Joseph (dégâts d'eau) à Gilles Malo inc., entrepreneur général, au montant de 19,274.20\$ plus taxes.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **RÉSOLUTION No 384-2017**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 8h20.

---

M. Marc Corriveau  
Maire

---

Mme Danielle Lambert B.A.A.  
Directrice générale et sec.-très.